

AGE DE L'EAU 90/500 BLOC 500 g ACTION PROLONGÉE

Homologation pour l'utilisation en piscines publiques n° 1090



90 % de chlore minimum disponible à dissolution lente
(chlore stabilisé).

Mettre directement dans le skimmer.

MODE D'EMPLOI / DOSAGE :

Les galets de 500 g à action lente maintiennent en permanence le taux de chlore idéal de l'eau de votre piscine.

2 galet de 500 g pour 100 m³ d'eau pour 7 à 10 jours selon les conditions climatiques, l'exposition au soleil et la fréquentation du bassin.

Vérifier hebdomadairement votre taux de chlore et le maintenir entre 1,5 et 2,5 mg/L (ppm).

CONDITIONNEMENT :

Seau 5 kg : palette de 80.

**DESIGNATION
COMMERCIALE :**

AGE DE L'EAU GALETS 90/500

NATURE CHIMIQUE :

Acide trichlorocyanurique - ATCC
N°ONU : 2468



**RENSEIGNEMENTS
TOXICOLOGIQUES :**

Produit nocif en cas d'inhalation et d'ingestion. Produit irritant pour les yeux, les voies respiratoires, les muqueuses et pour la peau humide. Risques pulmonaires et lésions oculaires.

**STOCKAGE ET
MANIPULATION :**

Consignes de stockage et de manipulation applicables aux solides COMBURANTS et NOCIFS. Conserver en emballage d'origine fermé, dans un local ventilé et frais, à l'abri de l'humidité et des sources de chaleur. Manipuler en évitant la formation de poussière. Laver les emballages à l'eau puis traiter l'eau. Eviter le contact avec des acides.

Les produits sont conditionnés et livrés dans des emballages répondant aux normes U.N. et à la réglementation CEE RTMD applicable au 1.07.1993.

**INDICATIONS
PARTICULIERES :**

Déposé au centre antipoison de Toulouse Tél. : 05.61.49.33.33

Pour plus de renseignements, consulter les fiches de données de sécurité